

LE PRÉSIDENT

## Réunion du Conseil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole

le 13 avril 2017 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS

Compte rendu

L'an deux mille dix sept, le 13 avril, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté urbaine Orléans Métropole, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN.

Date de la convocation du Conseil de communauté : 06/04/2017

## **ETAIENT PRESENTS:**

BOIGNY-SUR-BIONNE: M. Jean-Michel BERNIER

**CHANTEAU:** Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES, M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX:** Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES (à partir de 18 h 15)

INGRE: M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARIGNY-LES-USAGES: Mme Claude GRIVE

OLIVET: M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE

ORLEANS: M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN,

M. Soufiane SANKHON, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Muriel CHERADAME,

M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Aude DE QUATREBARBES

M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20), Mme Hayette ET TOUMI (à partir de 18 h 15), M. Jean-Philippe GRAND, M. Michel RICOUD

**ORMES:** Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. David THIBERGE, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno

MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC: Mme Murielle CHEVRIER

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO SARAN: M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME

SEMOY: M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ORLÉANS MÉTROPOLE





## **ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:**

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER BOU :

Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD

CHANTEAU: M. Jannick VIE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas

**BONNEAU** 

CHECY: Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES INGRE: Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS MARDIE: M. Christian THOMAS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

**OLIVET:** M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

**ORLEANS**: M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE, Mme Martine ARSAC donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Philippe PEZET.

M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Florence CARRE, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Soufiane SANKHON, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe LELOUP donne pouvoir à M. Michel MARTIN, Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe BARBIER donne pouvoir à Mme Martine HOSRI

**SAINT-DENIS-EN-VAL**: Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**: M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Pascal LAVAL, Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à Mme Annie CHARTON, M. Marceau VILLARET donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET

**SAINT-JEAN-LE-BLANC**: M. Christian BOIS donne pouvoir à Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE

SARAN: Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

## **ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):**

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Carole CANETTE MARDIE: Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

ORLEANS: M. Michel BRARD, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

**ORMES: M. Alain TOUCHARD** 

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

### **VIE INSTITUTIONNELLE**

VI 01 - Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 16 février 2017.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 16 février 2017.

VI 02 - <u>Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 23 mars 2017 sur délégation du conseil de communauté.</u>

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 23 mars 2017 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



VI 03 - <u>Vie institutionnelle</u> - <u>Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.</u>

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 04 - <u>Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public - Démission d'un membre suppléant.</u>

## Le conseil de communauté :

- a pris acte de la modification de la composition de la commission permanente de délégation de service public par suite de la démission de Mme Fabienne d'ILLIERS de son mandat de conseillère communautaire, celle-ci se trouvant désormais composée des 5 membres titulaires et 3 membres suppléants ci-après nommés :

## Titulaires:

M. F. LAGARDE
M. C. THOMAS
M. M. MARTIN
Mme C. LEVELEUX-TEIXEIRA
M. N. BONNEAU

## Suppléants:

M. P. PINAULT

Mme C. MARTIN-CHABBERT

Mme P. LIPIRA

- a confirmé que des commissions de délégation de service public dédiées pourront être constituées.

VI 05 - <u>Vie institutionnelle - Office public de l'habitat "Les Résidences de l'Orléanais" - Composition du conseil d'administration - Personnalités qualifiées - Nouvelle désignation.</u>

## Le conseil de communauté :

- a décidé, par vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouvel administrateur de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Les Résidences de l'Orléanais »,
- a désigné Mme Sylvie MOSNIER en qualité de personnalité qualifiée au sein de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Les Résidences de l'Orléanais » en remplacement de Mme Marina MAUCLAIRE.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

AT 01 - <u>Compétences partagées - Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme - Définition de l'intérêt communautaire.</u>

#### Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme » :
  - la création et la réalisation de toutes les nouvelles opérations d'aménagement à vocation exclusivement économique ;
  - la création et la réalisation du lotissement d'activités des Genêts, sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val, conformément au plan de périmètre joint en annexe à la délibération;
  - la création et la réalisation des ZAC dans le cadre de l'opération InteRives, sur le territoire des communes de Fleury-les-Aubrais et Orléans, conformément au plan de périmètre joint en annexe à la délibération ;



- la réalisation des ZAC composant le parc technologique « Orléans-Charbonnière » (PTOC), sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye, conformément au plan de périmètre joint en annexe à la délibération ;
- la réalisation des ZAC « Parc du Moulin » à Olivet et « Parc des Châtelliers », sur le territoire des communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy, conformément aux plans de périmètre joints en annexe à la délibération;
- la création et la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur des Groues, sur le territoire des communes d'Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle, conformément au plan de périmètre joint en annexe à la délibération , à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, impliquant la reprise complète de la vocation unique confiée par les deux communes au SIVU des Groues à cette date et la dissolution de plein droit de celui-ci par voie de conséquence;
- la création et la réalisation des opérations d'aménagement conduites dans le cadre du dispositif « ANRU II », sur le territoire des communes d'Orléans (quartiers de l'Argonne et de La Source) et de Saint-Jean-de-la-Ruelle (quartier des Chaises), conformément aux plans de périmètre joints en annexe à la délibération ;
- a abrogé la délibération n° 3316 « Aménagement de l'espace communautaire Compétences partagées
   Création et réalisation de zones d'aménagement concerté Définition de l'intérêt communautaire Mise à jour », du conseil de communauté en date du 17 novembre 2011.
- AT 02 <u>Projet Interives- Convention de participation entre la Chambre de commerce et d'industrie et la communauté urbaine Approbation.</u>

#### Le conseil de communauté :

- a décidé d'instaurer une participation de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret au coût des équipements de la ZAC sur les terrains privés situés à l'intérieur du périmètre de la ZAC Interives 1 d'un montant de 107€ /m².
- a approuvé les termes de la convention de participation ayant pour objet notamment de déterminer les conditions de participation de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret au coût d'équipement de la ZAC,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention avec la chambre de commerce et d'industrie du Loiret et la société SOGEPROM.
- AT 03 Projet Interives Concession d'aménagement ZAC 1 Approbation.

## Le conseil de communauté :

- a décidé de retenir comme aménageur, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, la SEMDO pour réaliser la ZAC 1 dans le cadre du projet Interives,
- a approuvé le traité de concession d'aménagement à conclure entre la Communauté urbaine Orléans Métropole et la SEMDO, pour une durée de 10 ans,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à cet effet et notamment le traité de concession et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.
- AT 04 Planification Commune de Mardié Modification simplifiée du plan local d'urbanisme n° 4 Approbation.

## Le conseil de communauté :

- a approuvé le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Mardié,



- a approuvé le dossier de la modification simplifiée n° 4 du PLU tel qu'il est annexé à la délibération, et qui sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, l'affichage se faisant au siège de la communauté urbaine Orléans Métropole ainsi qu'en mairie de Mardié,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant à l'accomplissement des formalités administratives et de diffusion du PLU.

AT 05 - <u>Habitat-logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Océlor.</u>

#### Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association Océlor ayant pour objet de soutenir le dispositif permettant d'alimenter la connaissance des marchés privés de l'habitat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 €, au titre de l'année 2017 pour soutenir l'association Océlor et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.
- AT 06 Habitat-logement-Associations œuvrant dans le domaine du logement Approbation d'une convention à passer avec l'association "Résidences jeunes acacias colombier" et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 au FONJEP: question retirée de l'ordre du jour
- AT 07 <u>Habitat-logement Amélioration de l'habitat privé Règlement d'attribution des aides aux travaux en secteur diffus Approbation.</u>

Le conseil de communauté a approuvé le règlement d'attribution des aides aux travaux en secteur diffus de la communauté urbaine pour l'année 2017.

AT 08 - <u>Habitat-logement</u> - <u>Délégation des aides à la pierre</u> - <u>Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat</u> - <u>Enveloppes financières et objectifs 2017</u> - <u>Révision du taux plafond des majorations locales de loyers</u> - <u>Approbation d'un avenant n° 3 (avenant principal 2017).</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2017- 03 « avenant principal 2017» à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat, fixant les objectifs et droits à engagement (enveloppes financières) pour l'année 2017 pour le parc public et privé, plafonnant les majorations locales de loyers à 15% et modifiant l'avenant n° 1, approuvé le 20 octobre 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

AT 09 - <u>Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Gestion des aides à l'habitat privé – Convention avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) - Enveloppes financières et objectifs 2017 - Approbation d'un avenant n°3 (avenant principal 2017).</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 (avenant principal 2017) à la convention passée avec l'Anah relative aux conditions de gestion des aides pour le logement privé par l'Anah et fixant leurs modalités de paiement par l'Agence et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

AT 10 - <u>Transports et déplacements – Travaux de réhabilitation du parking Patinoire et fermeture du site – Repositionnement des abonnés travail sur le site Hôpital Porte Madeleine – Approbation d'une convention d'occupation précaire à passer avec la SEMDO et la société Orléans Gestion.</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'occupation temporaire à passer avec la Semdo et la société Orléans Gestion, pour l'utilisation d'une partie du site de l'ancien hôpital Madeleine, en vue de permettre le stationnement des abonnés travail du parking patinoire, durant les travaux qui seront réalisés sur ce site et a autorisé Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.



AT 11) Mobilité - Orléans - Saint Jean de Braye - Chécy - Mardié - Réouverture aux voyageurs de la liaison ferroviaire Orléans - Châteauneuf - Avis sur le projet de dossier d'enquête publique - Approbation

Le conseil de communauté a émis un avis favorable sur le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne Orléans – Châteauneuf, tout en demandant la prise en compte des observations émises dans la délibération.

#### ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - <u>Grands projets économiques, Grandes entreprises, Innovation – Agence régionale de développement économique DEV'UP – Désignation des représentants élus pour la communauté urbaine et versement de la cotisation 2017 – Approbation.</u>

#### Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de l'adhésion de la communauté urbaine Orléans Métropole à l'agence régionale de développement économique DEV'UP qui devra à ce titre s'acquitter d'une cotisation pour un montant de 3 000 € au titre de l'année 2017,
- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation du représentant de la communauté urbaine au sein des instances de l'association DEV'UP
- a donné mandat à Monsieur Olivier CARRE, pour représenter la communauté urbaine au sein de l'Assemblée Générale, au sein du Conseil d'Administration (collège 2 des EPCI) ainsi qu'au Bureau de l'association DEV'UP en tant que vice-président,
- a décidé le versement de la cotisation 2017 à l'agence régionale DEV'UP au titre de la communauté urbaine pour un montant de 3 000 €,
- AE 02 <u>Grands projets économiques, Grandes entreprises, Innovation GIP Loire&Orléans Eco Versement de la contribution financière 2017 Approbation.</u>

Le conseil de communauté a approuvé le versement de la contribution financière au titre de l'année 2017 au groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco d'un montant global de 385 000 €.

AE 03 - <u>Grands projets économiques, Grandes entreprises, Innovation - Filière Hydrogène - Etude européenne du Fuel Cell Hydrogen Joint Undertaking (FCH JU) sur l'hydrogène et les piles à combustible - Protocole d'accord type avec FCH JU - Approbation.</u>

# Le conseil de communauté :

- a approuvé le protocole d'accord type à passer avec l'entreprise commune PCH2 ayant pour objet principal de collaborer à l'étude et la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à soutenir l'introduction des technologies et produits de l'hydrogène et des piles à combustible dans le cadre d'objectifs pour décarboniser les systèmes de transport et énergétiques;
- a autorisé le Président à signer ledit protocole d'accord, en version anglaise et française.
- AE 04 <u>Grands projets économiques, Grandes entreprises, Innovation Projet Interreg VB NWE « BE-GOOD » Marché public de service Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le département du Loiret.</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention de groupement de commandes passée avec le département du Loiret, en vue de la passation d'un marché public relatif à des prestations de recherche et d'innovation et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



AE 05 - Enseignement Supérieur, Recherche, Transferts de technologie, Innovation - Soutien aux colloques - Attribution de subventions au CNRS.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer les subventions suivantes au profit du CNRS, pour un montant global de 2000 € :

- o 1000 € pour l'organisation de la conférence annuelle francophone sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN).
- o 1000 € pour l'organisation du colloque plasma fin de mission Rosetta.

AE 06 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association Cosmetic Valley.

#### Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Vallev :
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 000 € au titre de l'année 2017 ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 07 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association « S2E2-Smart Grid ».

## Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association S2E2
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2017 ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;

AE 08 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux (DREAM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM.

#### Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association DREAM ;
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 60 000 € au titre de l'année 2017 ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.
- AE 09 <u>Enseignement Supérieur, Recherche, Transferts de technologie Soutien à l'innovation Attribution d'une subvention de fonctionnement Approbation d'une convention à passer avec l'association Nekoé.</u>

### Le conseil de communauté:

- a approuvé la convention à passer avec l'association Nekoé;
- a attribué la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2017 d'un montant total de 150 800 € ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



AE 10 - Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion et organismes de formation - Attribution de subventions.

### Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions telles que présentées dans le tableau de la délibération ;
- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Pleyades, C2B, PES, Ateliers de la Paésine, Amidon 45, BGE 45, NQT, Interstice, Initiatives et Développement, Respire
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.
- AE 11 <u>Tourisme</u>. S.P.L. <u>Orléans Val de Loire Tourisme</u> <u>Modalités d'encaissement des recettes</u>. <u>Approbation d'une convention</u>.

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale de deux ans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **RESSOURCES**

RESS 01 - <u>Contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la communauté urbaine Orléans Métropole - Volet 2 - Investissements d'intérêt supra-communal - Approbation</u>

Le conseil de communauté a approuvé les termes du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté urbaine d'Orléans Métropole et a autorisé Monsieur le Président à le signer.

RESS 02 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 17 logements situés 106 avenue Gallouedec à Semoy - Garantie d'un emprunt de 2 001 580 € à hauteur de 50 % - Approbation.

#### Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 000 790 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 001 580 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté urbaine d'Orléans Métropole.

RESS 03 - Finances - SNI Nouveau Logis Centre Limousin - Réhabilitation de 37 logements situés 119 à 123 boulevard Jean Rostand à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt 220 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

#### Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 110 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 220 000 €, que la SNI Nouveau Logis Centre Limousin a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SNI Nouveau Logis Centre Limousin et la Communauté urbaine d'Orléans Métropole.



RESS 04 - Finances - Aménagement économique - Lab'O - Approbation du règlement intérieur modifié et des tarifs.

#### Le conseil de communaut :

- a décidé d'attribuer le nom de l'architecte Jean Tschumi, concepteur du bâtiment, au 5<sup>ème</sup> étage du Lab'O;
- a approuvé le nouveau règlement interieur du Lab'O applicable à compter de sa publication ;
- a approuvé l'ensemble des tarifs des pépinières et du Lab'O applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon le tableau annexé à la délibération.

RESS 05 - Ressources humaines - Mise en œuvre d'une nouvelle protection sociale complémentaire santé et prévoyance - Accord social passé avec les organisations syndicales - Approbation de deux conventions.

#### Le conseil de communauté :

- a acté le principe de retenir la procédure de la convention de participation pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la santé, avec une participation mensuelle basée sur la composition familiale en matière de santé de 13€ bruts par mois pour l'agent, 10€ bruts par mois pour le conjoint et 7€ bruts par mois pour les 2 premiers enfants,
- a acté le principe de retenir la procédure de la convention de participation pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance, avec une participation annuelle de 12€ bruts pour l'agent,
- a approuvé et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement pour la passation d'une convention de participation portant contrat collectif de santé au bénéfice des agents des collectivités territoriales à passer avec la Ville d'Orléans, dont l'objet est le lancement d'une consultation visant à offrir un nouveau contrat collectif à adhésion facultative et individuelle aux agents d'Orléans Métropole en matière de santé, dès le 1er janvier 2018,
- a donné mandat au représentant de la Ville d'Orléans en tant que coordonnateur pour procéder aux opérations liées à la mise en concurrence des candidats dans le cadre des missions qui lui sont dévolues dans la convention constitutive du groupement pour la passation d'une convention de participation portant contrat collectif de santé au bénéfice des agents des collectivités territoriales,
- a approuvé et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement pour la passation d'une convention de participation portant contrat collectif de prévoyance professionnelle au bénéfice des agents des collectivités territoriales à passer avec le Département du Loiret, le Département d'Eure-et-Loir, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret, la Ville de Montargis, la Ville d'Olivet, la Ville d'Orléans, dont l'objet est le lancement d'une consultation visant à offrir un nouveau contrat collectif à adhésion facultative et individuelle aux agents d'Orléans Métropole en matière de prévoyance, dès le 1er janvier 2018,
- a donné mandat au représentant du conseil départemental du Loiret en tant que coordonnateur pour procéder aux opérations liées à la mise en concurrence des candidats dans le cadre des missions qui lui sont dévolues dans la convention constitutive d'un groupement pour la passation d'une convention de participation portant contrat collectif de prévoyance professionnelle au bénéfice des agents des collectivités territoriales,
- a approuvé les documents de consultation de la future convention de participation portant contrat collectif de santé au bénéfice des agents des collectivités territoriales visant à offrir un nouveau contrat collectif à adhésion facultative et individuelle aux agents d'Orléans Métropole en matière de santé, dès le 1er janvier 2018,



a approuvé les documents de consultation de la future convention de participation portant contrat collectif de prévoyance au bénéfice des agents des collectivités territoriales visant à offrir un nouveau contrat collectif à adhésion facultative et individuelle aux agents d'Orléans Métropole en matière de prévoyance, dès le 1er janvier 2018

RESS 06 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention à l'association sportive Orléans AgglO - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 920 € à l'A.S.O.A. (Association sportive Orléans AgglO), au titre de l'année 2017.

RESS 07 - Ressources humaines - Agents transférés de la ville d'Orléans à la Communauté Urbaine - Maintien de la protection sociale complémentaire - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le maintien des avantages acquis en matière de protection sociale (santé et prévoyance) aux agents transférés de la mairie d'Orléans et des autres communes membres vers la communauté urbaine puis la métropole ORLEANS METROPOLE dans le cadre des transferts de compétences intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

RESS 08 - Ressources humaines - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Boigny-sur Bionne - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet la mise à disposition de M. Christophe PICARD, à hauteur de 33 % au lieu de 48% concernant la régie du parc technologique Orléans- Charbonnière, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2017,

- a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

RESS 09 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le tableau des emplois.

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

DD 01 - <u>Défense extérieure contre l'incendie - Logiciel de gestion des hydrants et points d'eau incendie - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition gratuite par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'un logiciel de gestion collaborative des hydrants du territoire de la communauté urbaine d'Orléans Métropole et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

DD 02 - <u>Eau et Assainissement - Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Convention passée avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Approbation d'un avenant n° 4.</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 4 à la convention de reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte passée avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ayant pour objet de mettre à jour la convention avec la création de la Communauté Urbaine Orléans Métropole et l'intégration de la compétence eau potable et a autorisé Monsieur le Président à signer le dit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.



DD 03 - <u>Transition énergétique - Soutien à l'offre de mobilité électrique - Convention de financement Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) passée entre l'Etat et la Ville d'Orléans - Approbation d'un avenant n°1.</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'appui financier « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), à passer avec l'Etat et la ville d'Orléans, permettant de bénéficier de financements complémentaires pour le déploiement d'une « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) et a autorisé M. le Président à signer ledit avenant n°1.

A Orléans, le 19 AVR. 2017

Le Président de la Communauté Urbaine Orléans Métropole

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE

#### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.